

4.02

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires

Groupe CRIT SA

92-98, boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion dans la « Note Méthodologique ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre le 17 décembre 2013 et le 9 avril 2014 pour une durée d'environ 4 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus concernant notamment le périmètre de consolidation de certains indicateurs, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une trentaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ¹ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de divisions que nous avons sélectionnées ² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne entre 24 % et 100 % des données quantitatives sociales et 24 % des données quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur la déclaration du groupe, située « dans la « Note Méthodologique » du rapport de gestion, indiquant la nécessité et l'engagement de compléter son référentiel de reporting, notamment pour préciser les responsabilités des différents intervenants et pour décrire de manière plus explicite les contrôles à mettre en œuvre.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 10 avril 2014

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
Associé

Thierry Raes
Associé du département
Développement Durable

1) Les informations RSE les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport 2) L'échantillon est composé des 2 divisions suivantes : Intérim France et Aéroportuaire France

Annexe – Liste des informations RSE que nous avons considérées les plus importantes

Informations sociales quantitatives :

- Les effectifs permanents (Total Groupe)
- Les embauches en France
- Les licenciements en France
- Le taux d'absentéisme (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Travail Temporaire France
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés du pôle Aéroportuaire France
- Le taux de gravité des accidents avec arrêt des salariés permanents du pôle Aéroportuaire France
- Le nombre d'heures de formation (Pôle aéroportuaire France et pôle Travail Temporaire France)

Informations sociales qualitatives :

- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui
- Le bilan des accords collectifs
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées
- La politique de lutte contre les discriminations

Informations environnementales quantitatives :

- La consommation de carburant des engins de pistes du pôle aéroportuaire rapportée au nombre de passagers

Informations environnementales qualitatives :

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Informations qualitatives relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme